Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté
et de Politiques Socio-Economiques

International Networks for Studies
in Technology, Environment, Alternatives, Development

Document PSELL n° 57 Janvier 1994

Série **'Mode de vie des ménages'**

3

1985-1990
ENDETTEMENT et
RISQUES DE SUR-ENDETTEMENT

Bernard Gailly

CEPS/Instead
WALFERDANGE
Grand-Duché de Luxembourg

1994

B. P. 65, L-7201 Walferdange - Tél. (352) 33 32 33-1 - Fax. 33 27 05

LE PSELL: Caractéristiques techniques

Le Panel socio-économique "Liewen zu Lëtzeburg" a débuté en 1985. Il observe chaque année un ***échantillon représentatif*** *des personnes et des ménages résidants au Luxembourg et attachés au régime de sécurité sociale ou de protection sociale du pays. En 1985,* ***6110 personnes*** *appartenant à* ***2012 ménages*** *ont été observées. Chaque année ces mêmes personnes sont interviewées. De nouvelles personnes entrent et d'autres sortent de l'échantillon: elles reproduisent spontanément l'évolution démographique du pays. La comparaison avec des études officielles montre que seuls les nouveaux immigrés sont légèrement sous-représentés.*

L'échantillon est probabiliste, aléatoire simple et corrigé des biais de non-réponse. Les réponses aux questions sont données soit par l'individu intéressé (env. 46%) soit par les parents ou le conjoint de la personne intéressée (env. 47%). Il arrive qu'une autre personne réponde: l'enquête évite les questions auxquelles les répondants substituts pourraient avoir des difficultés de répondre valablement. Les documents relatifs à la gestion annuelle de l'échantillon sont cités en annexe et disponibles sur simple demande.

Document produit par le

CEPS/Instead

CENTRE D'ETUDES DE POPULATIONS, DE PAUVRETE ET DE POLITIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

B.P. 65, L-Walferdange
tél. (352) 33 32 33-1 - Fax. 33 27 05

Président: Gaston Schaber

ISBN 2-87987-019--4 1994

1985-1990. ENDETTEMENT et RISQUES DE SUR-ENDETTEMENT

Résumé

Bernard Gailly

Tableau de synthèse	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Proportion de ménages endettés (*)	100.0	107.3	114.7	124.9	124.9	130.9
Proportion de ménages endettés (%)	41.3		47.5		51.6	54.1
Proportion de ménages endettés par des crédits hypothécaires (*)	100.0		123.9		123.4	128.0
Proportion de ménages endettés par des crédits non-hypothécaires (*)	100.0		121.6		148.4	157.8
Taux d'endettement des ménages (%)	*9.0*	*9.8*	*9.2*	*11.1*	*10.7*	*11.1*
Taux d'endettement des ménages endettés (%	*21.8*		*19.5*		*20.7*	*20.5*

(*) base 1985 = 100

1. Progression de l'endettement

Entre 1989 et 1990, les ménages luxembourgeois continuent à s'endetter: la proportion de ménages endettés et le taux d'endettement des ménages poursuivent leur ascension.

Depuis 1985, le taux d'endettement des ménages ne cesse d'augmenter: il passe progressivement de 9,0% à 11,1% de leur revenu mensuel net disponible. Ce phénomène n'est pas dû au fait que les ménages endettés alourdissent le poids de leurs dettes. Il correspond à une croissance ininterrompue de la proportion de ménages endettés (41,3% des ménages en 1985, 54,1% en 1990 (soit un taux de croissance de 30,9%).

2. Quatre faits saillants

1. **La proportion de ménages endettés par des crédits hypothécaires ne cesse d'augmenter.** Cette expansion est particulièrement remarquable, au cours de ces dernières années, **dans les classes d'âges de 50 ans et plus:** les ménages de 50 à 60 ans sont beaucoup plus souvent endettés que leurs aînés lorsqu'ils avaient le même âge. Cet écart provient du fait que l'accession à la propriété par le biais d'un emprunt hypothécaire a pris une ampleur croissante parmi les jeunes ménages au cours des deux dernières décennies.

2. La propension des ménages à s'endetter pour des **biens de consommation** dépend essentiellement du nombre de personnes qui ont un emploi dans le ménage. Entre 1985 et 1990, l'expansion de cette

pratique, est particulièrement remarquable dans **les ménages où plus aucune personne ne travaille** et dans les ménages où **une seule personne travaille.**

3. **La proportion des ménages cumulant les dettes hypothécaires et non-hypothécaires a doublé en 5 ans** (8,0% en 1985 et 16,6% en 1990).

4. **L'évolution des taux d'endettement dépend de la structure de la dette des ménages.** On voit ainsi, en 1990, repartir à la hausse la proportion de ménages endettés pour plus de 30% de leur revenu mensuel net disponible, lorsque ces ménages remboursent un emprunt hypothécaire et lorsqu'ils cumulent dette hypothécaire et dettes de consommation. Par contre, les ménages endettés uniquement par des crédits à la consommation sont de moins en moins nombreux à s'endetter lourdement.

3. Gestion du budget et risque de surendettement

Ces éléments d'information n'autorisent aucune conclusion relative au surendettement des ménages.

Toutefois, le dernier chapitre de cette étude permet de se faire une première idée des conditions dans lesquelles **le risque** de surendettement s'accroît.

Le cumul des dettes hypothécaires et de consommation, joint à l'absence d'une épargne régulière, place les ménages dans une zone à **haut risque** de surendettement, **quel que soit par ailleurs le montant de leurs revenus.**

Les locataires qui remboursent des emprunts non-hypothécaires et n'épargnent pas régulièrement se trouvent dans la même situation que les ménages qui cumulent les deux types de dettes et n'épargnent pas régulièrement. **Le risque de surendettement est particulièrement élevé pour un locataire endetté qui n'épargne pas régulièrement.**

SOMMAIRE

INTRODUCTION 6

1. L'endettement des ménages et la croissance économique du pays 7

2. La structure de l'endettement des ménages de 1985 à 1990
- 2.1. Les pratiques des ménages 11
- 2.2. Les différents postes d'endettement 12
  - 2.2.1. les crédits hypothécaires 12
  - 2.2.2. les crédits non-hypothécaires 13

3. Qui est endetté?
- 3.1. Le profil des ménages actuellement endettés 16
- 3.2. Qui rembourse un emprunt hypothécaire? 18
- 3.3. Qui rembourse un emprunt non-hypothécaire? 20

4. Des taux d'endettement
- 4.1. Le poids des dettes 22
- 4.2. Le poids des dettes selon le type de dettes 24

5. Le risque de sur-endettement 26

CONCLUSIONS

INTRODUCTION

Ce document s'inscrit dans la même ligne que les deux premiers ('*L'endettement des ménages au Grand-Duché de Luxembourg*' Psell n°45, novembre 1992, CEPS/INSTEAD - '*Luxembourg, 1985-1989, une vague d'endettement*' Psell n°49, avril 1993, CEPS/INSTEAD): il dresse un nouvel état de la situation en 1990.

En outre, il situe les différentes composantes de l'endettement des ménages dans le cadre des tendances qui ont prévalu entre 1985 et 1990.

Après avoir envisagé l'endettement comme masse économique globale (section 1), il porte l'examen sur les comportements des ménages:

- Dans quels domaines les ménages s'endettent-ils?

- Quelles sont les caractéristiques des ménages qui ont la plus forte propension à s'endetter?

- Quelle proportion de leur revenu les ménages sont-ils disposés à consacrer au remboursement de leurs dettes?

Enfin, ce document se termine par une première approche du problème du surendettement ou, plus précisément, par une première tentative visant à isoler les conditions qui contribuent à placer les ménages dans des zones de haut risque de surendettement.

On n'y cherchera pas à reproduire fidèlement les critères des 'scoring' utilisés par les banques en vue d'estimer l'importance du risque représenté par chaque emprunteur. (Un numéro spécial sera consacré à cet exercice). On cherchera plutôt à mettre en évidence l'importance de quelques aspects liés à *la manière selon laquelle les ménages gèrent leurs revenus.*

1. L'endettement des ménages et la croissance économique du pays

Tableau 1: Repères macro-économiques de 1985 à 1990
(en Flux. constants) (indice 100 = 1985)

	1985	1986	1987	1988	1989	1990
PIB aux prix du marché(1)	100.0	105.0	109.3	116.2	124.9	129.9
Consommation des ménages (1)	100.0	102.9	107.9	112.9	116.7	120.6
C.A.des grandes surfaces (1)	100.0	101.8	104.9	104.9	103.1	106.6
Revenu mensuel net disponible des ménages (2) (en moyenne)	100.0	106.6	118.4	124.8	129.6	133.9
Montant total annuel des crédits immobiliers consentis aux ménages (en millions Flux.)(*)		14948	18568	22244	21451	30944
Autorisations de bâtir accordées (variations annuelles en %) (1)		--1.5%	15.6%	23.2%	16.2%	27.3%
Logements achevés (variations annuelles en %) (1)		5.7%	4.1%	18.4%	11.1%	31.1%
Crédits hypothécaires: montant mensuel moyen à rembourser (2)	100.0	100.9	110.7	124.3	136.7	148.0
Crédits non-hypothécaires: montant mensuel moyen à rembourser (2)	100.0	120.7	135.6	167.9	172.8	187.8
Proportion de ménages endettés (2)	100.0	107.3	114.7	124.9	124.9	130.9
Taux d'endettement des ménages (2)	*9.0%*	*9.8%*	*9.2%*	*11.1%*	*10.7%*	*11.1%*

(1) Source: STATEC
(2) Source: PSELL, Panel socio-économique "Liewen zu Lëtzebuerg". Ces indices sont calculés sur l'ensemble des ménages y compris les ménages sans dette.
(*) Il s'agit des nouveaux crédits et non du cumul des crédits alloués d'années en années. Source: Rapport de la Commission du bâtiment, mars 1993 (IML, CFEP). Les montants sont exprimés en francs constants (1986=100).

* La période qui s'étend de 1985 à 1990 se caractérise par une croissance incessante de la richesse du pays (Tableau 1.: P.I.B.). En 1990, les premiers signes d'un ralentissement commencent à se manifester à Luxembourg comme dans la plupart des pays de la Communauté européenne.

* Bien que la hausse des revenus se soit affaiblie depuis le mouvement spectaculaire des années 87 et 88, leur progression continue à soutenir la consommation des ménages (+ 20,6% en 5 ans). L'évolution du chiffre d'affaire des grandes surfaces confirme cette tendance.

* **L'endettement se répand de plus en plus parmi les ménages**: pour 100 ménages endettés en 1985, il s'en trouve 124,9 en 1989 et 130,9 en 1990 (Tableau 1).

* Chaque année, les ménages doivent rembourser davantage. **Les montants qu'ils doivent rembourser chaque mois** augmentent plus vite que leur revenu mensuel net disponible (revenu total, quelle qu'en soit l'origine, net d'impôts et de cotisations sociales).

- Les montants mensuels à rembourser correspondant aux emprunts hypothécaires augmentent de 48,0% en cinq ans dont 11,3% entre 1989 et 1990 (Tableau 1).

- Les montants liés aux autres formes de crédits augmentent de 87,8% durant cette période dont 15,0% entre 1989 et 1990 (Tableau 1).

* **Le taux d'endettement des ménages** s'inscrit dans un canal ascendant: il passe de 9% du revenu mensuel net disponible en 1985 à 11,1% en 1990. Calculé sur l'ensemble de la population, ce taux reste largement inférieur à la marge admise par les institutions financières (33% des revenus).

* La masse de la dette hypothécaire progresse plus lentement que la masse des engagements non-hypothécaires (dont les crédits à la consommation). On doit néanmoins s'attendre à voir la masse des dettes hypothécaires progresser considérablement au cours des années suivantes.

En effet, **le montant des nouveaux crédits immobiliers consentis aux ménages pour des bâtiments situés au Luxembourg** s'élève subitement de 44,2% entre 1989 et 1990 (soit: ((30944 / 21451) x 100) (en flux. constants; base 1986)) (Tableau 1).

Cette hausse peut-être mise en rapport avec deux autres indications:
. les **autorisations de bâtir** connaissent une **accélération subite** et
. le **nombre de nouveaux logements bâtis** augmente de 31,1% en 1990 alors que ce taux annuel d'accroissement n'avait jamais dépassé 18,4% depuis 1985 (Tableau 1).

Les nouveaux crédits consentis aux ménages en **1990**, impliqueront de nouveaux remboursements pour de nouveaux ménages endettés. Ces nouveaux remboursements s'effectueront progressivement **à partir de 1991**.

Nous *estimerons* la valeur relative de ces nouveaux remboursements en rapportant leur montant à la valeur des remboursements qui étaient effectués en 1990 par l'ensemble des ménages liés par le rembousement d'emprunts hypothécaires:

. Les données du PSELL permettent d'estimer le montant total des remboursements effectués par l'ensemble des ménages au cours de l'année **1990**, pour des emprunts hypothécaires: ce montant se situe entre 8 milliards 420 millions et 10 milliards 128 millions Flux..

. Si les nouveaux crédits consentis en **1990** sont remboursables en 20 ans (en moyenne), ils représentent un montant annuel à rembourser de 1 milliard 547 millions à partir de **1991.** L'ensemble des nouveaux ménages ayant bénéficié de ces nouveaux crédits devront rembourser ce montant chaque année.

. Ces nouveaux remboursements représenteraient ainsi, à partir de 1991, un accroissement situé entre 16 et 19% des remboursements qui étaient effectués en 1990 par l'ensemble des ménages luxembourgeois liés par des emprunts hypothécaires.

Cette valeur est probablement sous-estimée dans la mesure où les taux d'intérêts appliqués aux nouveaux emprunts ne sont pas pris en compte, alors que les intérêts sont inclus dans les montants déclarés par les ménages en 1990 dans le cadre du PSELL.

Les crédits hypothécaires risquent de peser de plus en plus lourdement dans le budget des ménages à partir de 1991 et cette tendance se poursuivra en 1992: les nouveaux crédits qui seront consentis en 1991 seront en très nette progression (+ 13% en 1 an) et ils seront encore plus élevés en 1992. Les montants consentis entre 1990 et 1992 représenteront un accroissement de 100% par rapport aux montants consentis entre 1986 et 1988 (plus de 112 milliards par rapport à 56 milliards).

L'ensemble de ces indications invite clairement à s'engager, au-delà du recensement et de la description des ménages endettés, à la recherche des facteurs propices à l'apparition des **risques de sur-endettement**.

2. La structure de l'endettement des ménages de 1985 à 1990

La distinction entre les dettes hypothécaires et les autres dettes n'est pas toujours aisée à établir.

En pratique, les emprunts hypothécaires ne sont pas seulement destinés à l'acquisition d'un bien immobilier ou à la rénovation de la résidence principale ou secondaire. Certains ménages peuvent en "calculer" le montant de manière à pouvoir financer, dans le cadre de ce même emprunt, l'acquisition de biens ou de services que d'autres ménages financeraient par un crédit à la consommation.

Ce procédé présente plusieurs avantages: les taux d'intérêt à long terme sont moins élevés que les taux à court terme; des dépenses ultérieures ne devront pas être financées par de nouveaux emprunts à court terme dont les taux d'intérêt sont beaucoup plus élevés.

Inversement, certains ménages financent la rénovation ou l'amélioration de leur logement (principal ou secondaire) par des contrats de crédit non-hypothécaires.

Or, la loi relative au crédit à la consommation a précisé récemment que ces contrats de crédit destinés à la rénovation ou à l'amélioration d'un immeuble ne relèvent pas des crédits à la consommation (Pour plus de détails: cf. Loi du 9 août 1993 réglementant le crédit à la consommation, Memorial A-N°66, 24 août 1993, pp. 1181-1184). Les crédits liés à une activité professionnelle ne sont pas davantage visés par cette loi réglementant le crédit à la consommation.

Juridiquement, il devient impératif de distinguer globalement les contrats de crédit hypothécaire et les crédits non-hypothécaires, dont les crédits à la consommation. Mais les ménages n'entrent pas toujours dans ces considérations et leurs pratiques s'organisent différemment.

On distinguera donc deux approches. La première prend plutôt en compte les pratiques des ménages et la seconde tente de respecter davantage les distinctions juridiques.

Au moment d'analyser les **pratiques des ménages,** on distinguera:
(1) les ménages engagés *exclusivement* par des emprunts *hypothécaires,* même si, implicitement, ces emprunts peuvent être destinés à d'autres fins que l'acquisition d'un bien immobilier,
(2) les ménages engagés *exclusivement* par des *crédits sans hypothèque,* même s'ils sont destinés à la rénovation d'un bâtiment et
(3) les ménages qui *cumulent* ces deux formes d'emprunts.

Ces catégories sont mutuellement exclusives: elles correspondent à trois types de comportements distincts. Le type de contrat adopté par le ménage prend la priorité sur la destination du financement. Les avantages liés aux crédits hypothécaires (taux, déductions fiscales) et l'impossibilité pour les locataires d'y recourir suffiraient à justifier cette distinction.

Par contre, le **bilan de l'évolution** des emprunts distinguera quatre types d'emprunts. Ils ne sont pas mutuellement exclusifs:
(1) les emprunts hypothécaires (*quelle que soit leur destination réelle*),
(2) les emprunts liés au logement (*y compris l'emprunt hypothécaire*),
(3) les emprunts sans hypothèque (*dettes de consommation, financements des améliorations et rénovations de l'immobilier, dettes liées à une activité professionnelle*)
(4) l'accumulation ou la diversification des emprunts de quel que type qu'ils soient (*somme de l'emprunt hypothécaire et du nombre de financements différents dont le rembousement est en cours*).

2.1. Les pratiques des ménages

Tableau 2: Répartition des ménages selon leur type d'endettement

Type d'endettement	Fréquences (%)			
	1985	1987	1989	1990
1. Pas d'endettement	58.7%	52.5%	48.4%	45.9%
2. Emprunt hypothécaire *exclusivement*	15.9%	16.6%	13.9%	14.0%
3. Crédit non-hypothécaire *exclusivement*	17.4%	21.2%	22.1%	23.5%
4. Emprunt hypothécaire et non-hypothécaire	8.0%	9.7%	15.6%	16.6%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Source: PSELL/CEPS

Selon l'enquête PSELL, la proportion des ménages endettés n'a pas cessé d'augmenter depuis 1985: elle passe de 41,3% en 1985 à 54,1% des ménages en 1990 soit, en termes de croissance, une augmentation de 30,9% ((54,1 / 41,3) x 100)) (Tableau 2).

Depuis 1985, la première place a toujours été occupée par les ménages qui remboursent **exclusivement** des crédits non-hypothécaires (17,4% en 1985 et 23,5% en 1990).

En 1989, les ménages qui remboursent **les deux formes** d'emprunts accèdent à la seconde place: ils la confortent en 1990 (16,6% en 1990 contre 8% en 1985).

Par contre, la proportion des ménages liés **exclusivement** par un crédit hypothécaire tend à diminuer (14% des ménages en 1990 contre 15,9% en 1985).

Au total, en 1990, 30,6% des ménages remboursent des emprunts hypothécaires et 40,1% remboursent des crédits à la consommation et autres crédits "non-hypothécaires".

En regroupant d'une part l'ensemble des ménages liés par un emprunt hypothécaire (exclusif ou en combinaison avec des emprunts non-hypothécaires) et d'autre part, l'ensemble des ménages endettés par des emprunts non-hypothécaires (exclusifs ou en combinaison avec des emprunts hypothécaires), il apparaît que ces derniers se sont multipliés deux fois plus vite que les premiers: pendant que les ménages liés par un emprunt hypothécaire augmentaient de 28%, les ménages endettés par d'autres modes de financements gagnaient 57,9%.

L'expansion des crédits non-hypothécaires résulte donc surtout d'une hausse sensible de la proportion des ménages cumulant les deux types d'emprunts. L'essentiel de cette expansion se déroule entre 1985 et 1989: durant cette période la proportion de ménages pratiquant le cumul des dettes passe de 8,0% à 15,6% (soit un taux de croissance de 95%). Entre 1989 et 1990 elle **n'augmente plus que de 6,4% passant de 15,6% à 16,6%** (Tableau 2).

2.2. Les différents postes d'endettement

2.2.1. Les crédits hypothécaires

Tableau 3: Répartition des ménages selon la nature des emprunts pour le logement

Structure des emprunts pour le logement (1)	Fréquences (%)			
	1985	1987	1989	1990
1. Crédit hypothécaire pour la résidence principale	23.9%	26.3%	29.5%	30.6%
2. Emprunt pour travaux	(-)	3.5%	3.9%	5.1%
3. Emprunt pour résidence secondaire	(-)	3.4%	4.5%	4.7%
4. Cumul: au moins 2 emprunts	(-)	2.3%	3.8%	4.4%

Source: PSELL/CEPS

(1) Les catégories ne sont pas mutuellement exclusives et les pourcentages ne peuvent pas être additionnés

En 1990, 30,6% des ménages remboursent des crédits hypothécaires principalement destinés à l'accession à la propriété de leur résidence principale (Tableau 3).

Les emprunts liés au logement ne s'effectuent pas toujours dans le cadre d'un crédit hypothécaire. L'aménagement et l'entretien du logement principal sont financés de plus en plus souvent dans le cadre de contrats non-hypothécaires (3,5% des ménages en 1987; 5,1% en 1990). L'aménagement d'une résidence secondaire par des crédits non-hypothécaires reste une pratique constante (4,5% en 1989 et 4,7% en 1990).

Le cumul des emprunts liés au logement se répand peu à peu: 2,3% des ménages en 1987, 3,8% en 1989 et 4,4% en 1990 (Tableau 3).

2.2.2. Les crédits non-hypothécaires

Les crédits non-hypothécaires poursuivent également leur progression. En 1990, 40,1% des ménages remboursent de tels emprunts, soit une progression de 57,9% en 5 ans (Tableau 2).

Ces emprunts sont consacrés à cinq domaines principaux:
- la voiture (24,6% des ménages)
- les meubles (5,8% des ménages)
- les travaux dans le logement (5,1% des ménages)
- l'aménagement de la seconde résidence (4,7% des ménages)
- l'électro-ménager (1,8% des ménages)

Comme les années précédentes, **les emprunts à la consommation** forment l'essentiel de ces crédits, les appareils électro-ménagers occupant la troisième place (Tableau 4.)

Tableau 4: Classement des emprunts à la consommation par ordre de fréquence décroissant (*)

Type d'emprunt	Fréquence (%)			
	1985	1987	1989	1990
1. Voiture	13.8%	17.6%	23.6%	24.6%
2. Meubles	5.3%	4.3%	5.0%	5.8%
3. Electro-ménager	1.4%	1.4%	1.6%	1.8%

Source: PSELL/CEPS

(*) les financements liés au logement et les emprunts à caractère professionnel ne sont pas pris en compte.

Après avoir connu la progression la plus forte entre 1985 et 1989, le financement de la voiture confirme sa place prépondérante: 13,8% des ménages en 1985, 23,6% en 1989 et 24,6% en 1990. Pour **100 ménages** concernés en 1985, on retrouve 171 ménages tenus de rembourser l'achat d'une voiture en 1989 et **178** en 1990 (Tableau 4).

L'accumulation des crédits non-hypothécaires semble rencontrer moins d'adeptes en 1990 qu'auparavant (Tableau 5).

Tableau 5: Répartition des ménages selon le nombre de domaines(*) financés par des crédits non-hypothécaires				
Nombre de domaines financés par crédits non-hypothécaires	**Fréquences (%)**			
	1985	1987	1989	1990
0. Aucun	74.6%	69.1%	62.3%	59.9%
1. Un domaine	I	23.6%	29.1%	36.3%
2. Deux domaines	I 25.4%	6.4%	7.1%	3.4%
3. Trois et plus	I	0.9%	1.5%	0.4%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Source: PSELL/CEPS

(*) Tous domaines confondus, y compris les crédits liés au logement et les financements à caractère professionnel.

L'expansion des crédits non-hypothécaires s'effectue donc auprès de ménages qui se limitent à un seul emprunt.

Tableau 6: Répartition des ménages selon le nombre de domaines (*) financés par un emprunt hypothécaire ou non-hypothécaire				
Nombre de domaines financés par un emprunt	**Fréquences (%)**			
	1985	1987	1989	1990
0. Aucun	58.7%	52.5%	48.4%	45.9%
1. Un domaine	I	35.9%	33.3%	35.0%
2. Deux domaines	I 41.3%	10.6%	16.4%	17.6%
3. Trois et plus	I	1.0%	1,9%	1.5%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Source: PSELL/CEPS

(*) Tous domaines confondus, y compris les crédits liés au logement et les financements à caractère professionnel.

Il s'ensuit que **l'accumulation des postes d'endettement**, hypothécaires et non-hypothécaires, ne progresse plus de manière notoire: après avoir gagné de plus en plus de terrain dans la population entre 1987 et 1989 (11,6% en 1987 et 18,3% en 1989, soit un taux de croissance de 64,6%) elle passe de 18,3% à 19,1% des ménages en 1990 (Tableau 6).

Ceci confirme ce que nous avons déjà pu observer dans le cadre des pratiques des ménages: il y a de plus en plus de ménages endettés mais, en 1990, la pratique du cumul des dettes semble connaître un répit relatif (et peut-être temporaire) après avoir connu une vague d'expansion considérable entre 1985 et 1989.

3. Qui est endetté?

Quelles sont les caractéristiques principales des ménages endettés? Quel est le profil des ménages qui remboursent un emprunt hypothécaire? Quels sont les traits dominants d'un ménage endetté par des crédits à la consommation?

Le montant du revenu disponible des ménages est souvent le premier facteur invoqué. Intuitivement, il semble raisonnable de penser que les ménages s'endettent plus facilement lorsque leurs revenus le leur permettent et que les organismes financiers accordent plus facilement des prêts aux ménages dont les revenus sont plus élevés.

En réalité, on peut montrer que **les revenus n'ont qu'une influence très relative sur la probabilité que les ménages se trouvent actuellement endettés** (Tableau: Annexe 1 à ce chapitre). (Le test du Eta^2 indique que le revenu du ménage explique seulement 16% de la variance de la probabilité de l'endettement).

Ceci ne signifie pas que le montant du revenu du ménage est totalement négligé au moment de passer un contrat de crédit mais on montrera par la suite que **d'autres facteurs ont un impact beaucoup plus déterminant que le revenu** sur la probabilité qu'un ménage se trouve actuellement endetté.

Il serait peut-être plus correct de penser que le revenu global d'un ménage ne reflète pas son "aisance" réelle.

A revenu équivalent, un ménage d'une personne dispose d'un "pouvoir d'achat" beaucoup plus élevé qu'un ménage de 6 personnes. L'échelle des pouvoirs d'achat est donc très différente de l'échelle des revenus.

On peut montrer que **la probabilité qu'un ménage soit actuellement endetté ne dépend absolument pas du pouvoir d'achat du ménage** (Tableau: Annexe 2 à ce chapitre). Qu'ils soient plus ou moins aisés, les ménages ont la même probabilité d'être endettés (Eta^2 = 1,3%).

Rappelons qu'il s'agit, ici, de déterminer la probabilité qu'un ménage se trouve **actuellement** endetté: pour la plupart de ces ménages nous ignorons (provisoirement) les données de leur situation financière **au moment où ils se sont endettés.** Leur situation actuelle peut être très différente de leur situation au moment où ils se sont endettés.

Cette remarque vaut surtout pour les ménages endettés par des crédits hypothécaires. Certains ménages ont contracté cette dette cinq, dix voire quinze ans auparavant.

Ce décalage des informations est beaucoup moins important pour les ménages endettés par des crédits non-hypothécaires (tels, les crédits à la consommation) qui correspondent à des emprunts à plus court terme. Nous verrons que le revenu et le pouvoir d'achat des ménages ne jouent pas un rôle plus déterminant pour ce type d'emprunt.

3.1. Le profil des ménages actuellement endettés

Tableau 7: Proportions des ménages endettés en 1990 selon les profils des ménages

Profils des ménages	Nombre de ménages	dont: endettés en 1990
1. C.M. > 60 ans, pas d'actif ds le ménage	*318*	4.8%
2. C.M. > 60 ans 1 actif ds le ménage	*98*	14.5%
3. C.M. > 60 ans 2 actifs et plus ds ménage	*119*	40.9%
4. C.M. 50 - 59 ans 1 ou 2 actifs ds ménage	*194*	49.2%
5. C.M. 50 - 59 ans 3 actifs ds ménage	*129*	66.7%
6. C.M. 30 - 49 ans pas propriétaire	*183*	59.1%
7. C.M. < 30 ans pas propriétaire	*67*	71.5%
8. C.M. < 50 ans propriétaire	*527*	88.9%
Total échantillon	*1636*	54.1%

Source: PSELL/CEPS

La procédure d'identification des caractéristiques des ménages endettés permet aux revenus et au pouvoir d'achat du ménage d'avoir autant de chances que d'autres variables d'être pris en compte comme éléments constitutifs du profil des ménages endettés.

Plus de 30 variables sont examinées et leurs effets sont comparés.

Ces variables décrivent

- des caractéristiques du chef de ménage (âge, sexe, profession, revenus personnels, ...) et

- des caractéristiques du ménage proprement dit (revenu, pouvoir d'achat, nombre d'adultes, nombre d'enfants, nombre et proportion de personnes âgées de plus de 65 ans, nombre de personnes ayant un emploi, déménagement au cours de l'année précédente, ...).

A chaque étape de l'analyse, toutes les variables sont mises en concurrence. La variable qui établit le contraste le plus significatif entre les probabilités d'endettement est sélectionnée. La procédure est interrompue dès que les caractéristiques restantes ne permettent plus d'accroître sensiblement le contraste entre les probabilités d'endettement des ménages.

L'âge du chef de ménage permet de distinguer les groupes de ménages qui présentent les probabilités d'endettement les plus contrastées (Tableau 7).

Le nombre de personnes actives dans le ménage apparaît ensuite comme la caractéristique qui permet de renforcer le plus sensiblement ce contraste.

Enfin, parmi les chefs de ménage de moins de 50 ans, le fait qu'ils soient **propriétaires ou non de leur logement** renforce encore davantage l'écart entre les probabilités d'endettement.

Ce sont donc les plus jeunes ménages (moins de 50 ans) qui sont le plus souvent endettés, surtout lorsqu'ils ont accédé à la propriété de leur logement (88,9% de ces ménages) et, ensuite, lorsque le C.M. âgé de **moins de 30 ans** n'est **pas propriétaire** (71,5% de ces ménages) (Tableau 7).

La probabilité de l'endettement diminue donc à mesure que les ménages sont plus âgés mais, dans les catégories d'âge les plus avancées, la probabilité de l'endettement augmente en fonction du nombre de personnes en âge d'activité. Cette dernière caractéristique résume en réalité un ensemble de traits: plus les personnes en âge d'activité sont nombreuses, plus les personnes ayant un emploi sont nombreuses, plus les adultes sont nombreux et plus la taille du ménage est élevée.

En termes techniques, cette typologie permet d'expliquer 40,3% de la variance de la probabilité d'endettement: rappelons que l'échelle des revenus n'expliquait que 16% de cette variance.

A aucun moment, le revenu et le pouvoir d'achat du ménage ne sont apparus comme des critères décisifs.

La probabilité qu'un ménage soit endetté actuellement inclut les dettes à cours et à long terme: il est donc important de les distinguer et d'identifier le profil des ménages en fonction de chaque type de dette.

Les pratiques des ménages, leur évolution au cours du temps et les conditions d'octroi des prêts peuvent varier selon la nature et la destination des emprunts.

3.2. Qui rembourse un emprunt hypothécaire?

Tableau 8: Profils des ménages endettés par un crédit hypothécaire: effets de l'âge et des générations

Profils des ménages	Nombre de ménages	dont: endettés en 1990	*endettés en 1985*
1. C.M. locataire de la résidence principale	*456*	3.8%	*0.0%*
2. C.M. > de 60 ans propriétaire	*392*	3.1%	*2.9%*
3. C.M. < de 60 ans sans travail, propriétaire	*114*	17.9%	*18.1%*
4. C.M. 55 à 59 ans travail, propriétaire	*57*	28.4%	*14.1%*
5. C.M. 50 à 54 ans travail, propriétaire	*108*	38.3%	*27.9%*
6. C.M. 45 à 49 ans travail, propriétaire	*112*	62.4%	*48.1%*
7. C.M. 40 à 44 ans travail, propriétaire	*121*	77.8%	*66.5%*
8. C.M. 35 à 39 ans travail, propriétaire	*115*	76.4%	*80.5%*
9. C.M. 30 à 34 ans travail, propriétaire	*89*	86.5%	*76.3%*
10. C.M. < 30 ans travail, propriétaire	*71*	88.7%	*78.9%*
Total échantillon	*1636*	30.6%	*23.8%*

Source: PSELL/CEPS

La procédure d'identification des caractéristiques des ménages actuellement endettés par des crédits hypothécaires est identique: les revenus et le pouvoir d'achat ont autant de chances que d'autres variables d'être pris en compte.

1. Parmi les ménages **propriétaires, l'âge du chef de ménage (C.M.)** apparaît comme le critère le plus déterminant.

Agé de moins de 30 ans, il a 88,7 chances sur 100 de rembourser l'achat de son logement. Plus il est âgé, plus cette probabilité diminue: au-delà de 60 ans il n'a plus guère que 3 chances sur 100 d'être encore tenu de rembourser ce type d'emprunt (Tableau 8).

2. Lorsque le C.M. est âgé de moins de 60 ans, **son statut sur le marché de l'emploi** influence la probabilité qu'il rembourse un emprunt pour son logement: s'il ne travaille pas, il n'a que 17 chances sur 100 de rembourser un emprunt pour son logement (Tableau 8).

La diffusion de l'endettement hypothécaire

La probabilité qu'un ménage rembourse un emprunt hypothécaire évolue avec le temps. Cette **diffusion** de l'endettement hypothécaire relève d'un **effet de générations** et cet effet apparaît d'autant plus clairement que **l'âge entraîne un effet inverse.**

1. Comparer les ménages en fonction de l'âge du chef de ménage à un moment donné (par exemple, en 1990), c'est comparer des âges différents parce que les chefs de ménage sont différents.

En réalité, pour observer correctement **l'effet de l'âge** il convient de comparer les mêmes ménages à des moment différents de leur vie: par exemple, les ménages âgés de 30 à 34 ans en 1985 et ces mêmes ménages, cinq ans plus tard, lorsque le chef de ménage est âgé de 35 à 39 ans.

Dans cette perspective, l'endettement décroît progressivement à mesure que les ménages "avancent en âge".

Il existe une exception: la probabilité que les ménages acquièrent leur logement s'élève dans la génération des ménages âgés de moins de 30 ans en 1985 lorsqu'ils accèdent à la catégorie d'âge supérieure en 1990 (78,9% en 1985 et 86,5% en 1990) (Tableau 8). C'est la période au cours de laquelle les jeunes ménages accèdent à la propriété.

2. Pour observer correctement **l'effet des générations**, il convient de comparer des ménages qui ont le même âge à des époques différentes. Ici, les générations se succèdent à des intervalles de 5 ans.

En 1990, toutes les générations de ménages (jusqu'à 60 ans) sont plus souvent endettées que les générations qui ont eu le même âge cinq ans plus tôt (Tableau 8).

L'accession à la propriété du logement par la voie de l'endettement s'est probablement répandue au cours des deux dernières décennies. Chaque génération apporte ainsi un surplus de ménages endettés.

Cette pratique se banalise dans les plus jeunes générations: l'écart entre les générations devient de plus en plus étroit. Inversement, dans les catégories d'âge plus avancées, l'écart se marque de plus en plus entre des générations conquises progressivement par cette pratique:

- pour 100 ménages endettés entre 30 et 34 ans en 1985, on en trouve 112,4 en 1990,

- par contre, pour 100 ménages endettés à l'âge de 55-59 ans en 1985, on en trouve 200 en 1990.

3.3. Qui rembourse un emprunt non-hypothécaire?

Tableau 9: Profils des ménages endettés par des crédits non-hypothécaires

Profils des ménages	Nombre de ménages	dont: endettés en 1990	*endettés en 1985*
1. Pas d'emploi dans le ménage	*512*	8.7%	*2.5%*
2. 1 emploi dans le ménage	*669*	47.5%	*27.8%*
3. 2 emplois dans le ménage	*376*	63.4%	*44.2%*
4. 3 emplois et plus dans le ménage	*79*	70.6%	*49.2%*
Total échantillon	*1636*	40.1%	*25,4%*

Source: PSELL/CEPS

La procédure d'identification des caractéristiques des ménages actuellement endettés par des crédits non-hypothécaires permet aux revenus et au pouvoir d'achat du ménage d'avoir autant de chances que d'autres variables d'être pris en compte. Ces emprunts à court terme ont été contractés récemment. Le niveau actuel des revenus des ménages pourrait prendre, ici, un caractère déterminant dans la définition du profil des ménages endettés.

En réalité, les ménages recourent aux crédits non-hypothécaires, en fonction du **nombre de membres disposant d'un emploi** dans le ménage.

L'expansion de cette pratique, entre 1985 et 1990, touche particulièrement deux catégories de ménages:

- les ménages où plus **aucun membre ne travaille** et
- les ménages où **une seule personne travaille.**

Le taux d'expansion y est assez impressionnant: 248% pour les premiers et 70,8% pour les seconds, alors qu'il ne dépasse pas 43% dans les autres groupes.

Les raisons de ce phénomène ne sont pas claires: ni les revenus, ni leur croissance, ni les caractéristiques du C.M. (âge, sexe, état civil, situation par rapport au marché du travail) ne peuvent expliquer l'engouement particulier de ces deux catégories de ménages pour le crédit.

Il restera à envisager des explications plus complexes, liées à l'évolution de la composition des ménages ou à la composition de leurs revenus.

ANNEXES

ANNEXE 1. Probabilités d'endettement des ménages selon les revenus par déciles (en 1990)

Revenus par déciles (*)	ménages n=	dont endettés
1er décile (revenus inférieurs)	163	15.3
2ème décile	164	22.9
3ème décile	164	36.0
4ème décile	163	56.3
5ème décile	164	59.4
6ème décile	163	65.6
7ème décile	164	69.0
8ème décile	164	71.2
9ème décile	163	75.0
10ème décile (revenus supérieurs)	164	70.0
ETA ²		*16.8*
Echantillon Total	1636	54.1

Source: PSELL/CEPS

(*) un décile = 10% des ménages

ANNEXE 2. Probabilité d'endettement des ménages selon leur pouvoir d'achat (*) par déciles (en 1990)

Pouvoir d'achat par déciles	ménages n =	dont endettés
1er décile	163	44.3
2ème décile	164	51.7
3ème décile	163	52.9
4ème décile	163	43.5
5ème décile	163	57.4
6ème décile	164	56.4
7ème décile	164	60.4
8ème décile	164	56.6
9ème décile	163	60.2
10ème décile	163	57.2
ETA²		*1.3*
Echantillon total	1636	54.1

Source: PSELL/CEPS

(*) Pouvoir d'achat = revenu disponible par unité de consommation.

Unités de consommation = membres du ménage pondérés selon leur âge.

4. Des taux d'endettement

Les ménages s'endettent de plus en plus **souvent.** Cela n'implique pas nécessairement que leurs dettes pèsent de plus en plus lourdement sur leur budget mensuel.

(1) Quelle proportion de leur revenu consacrent-ils au remboursement de leurs emprunts?

(2) Dans quelles conditions ce taux d'endettement a-t-il tendance à s'élever?

4.1. Le poids des dettes

Le taux d'endettement d'un ménage correspond au rapport entre

- le **montant des remboursements qu'il doit effectuer chaque mois** et
- le **montant de son revenu mensuel net disponible.**

En 1990, le taux d'endettement moyen d'un ménage luxembourgeois représente 11,1% de son revenu disponible, en légère progression par rapport à 1989 (10,7%) (Tableau 10.1).

Ce taux, peu élevé, est influencé par le fait que 45,9% des ménages n'ont aucune dette. Lorsque l'estimation ne prend en compte que les ménages endettés, ce taux d'endettement s'élève **en moyenne** à 20,5% des revenus (Tableau 10.1). Ce taux **moyen** n'exclut pas que certains ménages dépassent le seuil généralement toléré par les banques pour les emprunts à long terme (30% du revenu net disponible).

Le **taux d'endettement d'un ménage endetté** n'a pratiquement pas changé depuis 1985; il aurait même plutôt tendance à baisser.

Par contre, le **taux d'endettement de l'ensemble de la population** a tendance à s'élever. Ce phénomène est dû essentiellement à la **croissance rapide du nombre de ménages endettés.** Les ménages ne sont pas plus endettés mais il y a de plus en plus de ménages endettés: 41,3% en 1985, 51,6% en 1989, 54,1% en 1990 (Tableau 10.1).

Le poids des crédits hypothécaires et des dettes non-hypothécaires suivent exactement la même tendance:

- hausse du taux d'endettement dans l'ensemble de la population
- baisse ou stagnation du taux d'endettement des ménages endettés
- hausse du nombre de ménages endettés dans les deux domaines, hypothécaire et non-hypothécaire (Tableau 10.2. et 10.3).

Tableau 10: Vue générale sur l'endettement : fréquences et taux

Tableau 10.1 — **Endettement total**

		1985	1987	1989	1990
Echantillon total	Taux d'endettement	9.0%	9.2%	10.7%	11.1%
	Fréquence	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
ménages endettés	Taux d'endettement	21.8%	19.5%	20.7%	20.5%
	Fréquence d'endettement	41.3%	47.5%	51.6%	54.1%

Tableau 10.2 — **Crédits hypothécaires**

		1985	1987	1989	1990
Echantillon total	Taux d'endettement	4.4%	4.3%	4.8%	5.0%
	Fréquence	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
ménages endettés	Taux d'endettement	18.5%	16.3%	16.5%	16.3%
	Fréquence d'endettement	23.9%	26.3%	29.5%	30.6%

Tableau 10.3 — **Crédits non-hypothécaires**

		1985	1987	1989	1990
Echantillon total	Taux d'endettement	4.5%	4.8%	5.9%	6.1%
	Fréquence	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
ménages endettés	Taux d'endettement	17.9%	16.1%	15.5%	15.2%
	Fréquence d'endettement	25.4%	30.9%	37.7%	40.1%

Source: PSELL/CEPS

4.2. Le poids des dettes selon le type de dettes

Tableau 11: Taux d'endettement moyen par ménage endetté selon le type d'endettement

Type d'endettement	Taux d'endettement moyen par ménage endetté			
	1985	1987	1989	1990
Crédit hypothécaire *exclusivement*	18.8%	18.1%	17.2%	18.2%
Crédit non-hypothécaire *exclusivement*	19.5%	17.8%	17.3%	16.6%
Crédit hypothécaire + crédit non-hypothécaire	32.2%	25.5%	28.8%	27.9%

Source: PSELL/CEPS

L'évolution de l'endettement des ménages dépend de la structure de leur endettement.

1. Le taux d'endettement des **ménages endettés uniquement par des crédits hypothécaires** reste stable entre 1985 et 1990 (Tableau 11).

Ce groupe ne cesse de croître et depuis 1985 la proportion de ménages endettés au-delà de 30% de leur revenu s'amenuise (Tableau 12).

Mais le retournement est brutal entre 1989 et 1990: en un an, la proportion de ménages endettés au-delà de 30% de leur revenu disponible passe de 8,7% à 12,7%. En termes de croissance, ceci signifie une augmentation de 46% des ménages endettés au-delà de 30% de leur revenu (Tableau 12).

Depuis 1989, ces ménages sont de plus en plus nombreux à s'endetter davantage.

L'augmentation énorme des crédits consentis aux ménages pour des logements situés au Luxembourg se concrétise déjà, ici, dans l'évolution du poids de la dette des ménages accédant à la propriété.

2. Le taux d'endettement des **ménages endettés uniquement par des crédits non-hypothécaires** recule progressivement. Il passe de 19,5% en 1985 à 16,6% en 1990 (Tableau 11).

Les effectifs de ce groupe ne cessent de croître et depuis 1987 la proportion des ménages endettés pour plus de 30% de leur revenu ne cesse de diminuer (Tableau 12).

Ces ménages sont de moins en moins nombreux à s'endetter lourdement.

Tableau 12: Proportions des ménages endettés pour plus de 30% de leur revenu disponible, selon la structure de la dette				
Type d'endettement	Proportions de ménages endettés pour plus de 30% du revenu disponible(*)			
	1985	1987	1989	1990
1. Crédit hypothécaire *exclusivement*	15.3%	10.6%	8.7%	12.7%
2. Crédit consommation *exclusivement*	11.7%	13.6%	10.7%	9.2%
3. Crédit hypothécaire + Crédit consommation	39.8%	27.3%	33.9%	34.3%

Source: PSELL/CEPS

(*)Ces proportions sont calculées par rapport au nombre de ménages endettés et non par rapport à l'ensemble de la population

3. Le poids de la dette tend également à diminuer dans les **ménages qui cumulent les deux types d'emprunts.**

Malgré cette tendance à la baisse, les ménages qui pratiquent le cumul restent les plus lourdement endettés: en moyenne, la part de leur revenu destinée au remboursement de leur dette recule de 32,2% en 1985 à 27,9% en 1990, soit une baisse de 13,4% (Tableau 11), mais dans le même temps ce groupe de ménages double de volume (+ 107,5%) (Tableau 2).

L'effectif du sous-groupe des ménages endettés pour plus de 30% de leur revenu se développe depuis 1987 et se consolide en 1990. La déformation progressive de la distribution des taux d'endettement dans ce groupe de ménages signifie qu'ils sont **de plus en plus nombreux à s'endetter davantage.**

La hausse des revenus observée en 1987 et 1988 leur a, d'abord, permis d'alléger le poids de leur dette:

- 39,8% des ménages pratiquant le cumul des emprunts sont endettés pour plus de 30% de leur revenu en 1985;

- ils ne sont plus que 27,3% en 1987.

Mais à partir de 1989, ce sont, de nouveau, 33,9% de ces ménages qui dépassent le seuil des 30% et en 1990, 34,3% de ces ménages sont endettés pour plus de 30% de leur revenu mensuel net disponible (Tableau 12).

5. Le risque de surendettement

la gestion du budget comme lieu d'observation

Il est extrêmement difficile de définir le surendettement sans le réduire aux caractéristiques que présentent les ménages connus et traités à un moment précis dans le cadre d'une procédure officielle, en tant que "surendettés". D'autres ménages sont déjà surendettés sans être répertoriés et d'autres suivront encore: ils n'ont pas nécessairement le même profil. Par conséquent, personne n'est en mesure d'établir actuellement le nombre de ménages surendettés.

Déjà répertoriés ou encore inconnus, tous les ménages surendettés présentent au moins une caractéristique commune: leurs dettes, leurs dépenses ou la faiblesse de leurs revenus risquent de les placer dans l'impossibilité de payer ce qu'ils doivent.

Notre propos est de rechercher **les conditions qui créent ce potentiel de risque** et mettent en place des terrains à haute probabilité de surendettement. Comment et pourquoi ces ménages deviennent-ils fragiles?

la mesure du risque

Le taux d'endettement d'un ménage ne permet pas de mesurer ce risque. Un taux d'endettement identique (par exemple, 30% du revenu mensuel net disponible) n'a pas le même sens, selon qu'un ménage bénéficie d'un revenu mensuel de 50 000 ou de 100 000 Flux.: le revenu résiduel est sensiblement différent.

En outre, l'impossibilité de payer ce qui est dû peut apparaître en dehors de tout emprunt formel: un ménage dont le taux d'endettement est nul peut être surendetté parce qu'il ne peut plus payer les factures d'eau ou d'électricité.

C'est la raison pour laquelle nous estimerons le risque en utilisant d'autres indications. Le taux d'endettement ne sera pris en compte qu'au titre d'indication subsidiaire (un document particulier lui sera consacré, dans la mesure où certains praticiens s'y réfèrent régulièrement).

Nous admettrons, *provisoirement*, que *le risque* de surendettement apparaît dès qu'un ménage éprouve des *difficultés* au moment de faire face à certaines dépenses courantes, même s'il n'a contracté aucun emprunt. Ce n'est là qu'un premier signal, rudimentaire, qui devra être affiné par la suite. Il ne mesure pas le surendettement, qui est d'une autre gravité: il fournit le début d'une piste de recherche.

Le contexte du risque

Ce risque relève d'une conjonction de facteurs tels que l'évolution des ressources du ménage et de leur composition, le comportement du ménage (divorce), le hasard (maladie), l'évolution conjoncturelle (chômage).

Ces éléments conjuguent leurs effets dans le budget des ménages. Aussi, convient-il de ne pas dissocier **le risque de surendettement** et la manière dont **les ménages gèrent leur budget.**

Le budget correspond à l'ampleur du revenu mensuel net disponible (après déduction des impôts et charges sociales).

Mais la gestion de ce budget peut prendre différentes modalités.

1. Deux budgets d'un montant équivalent peuvent correspondre à des ressources plus ou moins diversifiées où, par exemple, les revenus du travail et les transferts sociaux peuvent prendre des poids différents

2. Deux budgets d'un montant équivalent peuvent être affectés différemment aux dépenses et à l'épargne.

* L'endettement n'est qu'une modalité des dépenses parmi d'autres. Certains ménages assimileront endettement et investissement. D'autres parleront d'une "épargne forcée". Pour d'autres encore, il s'agira plutôt d'une réponse à un besoin urgent ou d'un mode de paiement habituel. Dans tous les cas, il s'agit d'affecter ses ressouces à une dépense.

* L'épargne peut être une manière de restreindre ses dépenses immédiates en vue d'anticiper des événements plus ou moins attendus et qui ne surviendront pas nécessairement (dépenses, période de chômage). En ce sens, elle peut être une manière d'anticiper et de gérer l'incertain. Elle peut aussi remplir d'autres fonctions.

Nous entendons donc par modes de gestion du budget, les manières selon lesquelles différents groupes de ménages *articulent ces différentes composantes*: l'ampleur des ressources, leur diversification et leur affectation aux dépenses et à l'épargne.

Le risque et ses contextes

Selon le mode de gestion du budget, les *difficultés* que le ménage rencontre au moment de faire face à certaines dépenses courantes, peuvent prendre des significations très différentes.

1. On verra, tout d'abord, que **certains modes d'endettement induisent plus souvent** que d'autres **des difficultés dans la gestion des dépenses.**

2. On verra, ensuite, que **cette plus grande fragilité ne correspond pas nécessairement à une faiblesse des ressources disponibles.**

3. Lorsque les dettes et le loyer sont déduits du revenu disponible, on obtient le revenu "résiduel"du ménage. **La fragilité de certains ménages ne correspond pas systématiquement à une faiblesse des revenus résiduels.**

4. **Les difficultés de gestion sont toujours liées à des contraintes mais ces contraintes n'ont pas toujours la même origine et, donc, pas toujours le même sens.** La pratique d'une épargne assidue est une contrainte. Cette contrainte implique des restrictions dans les dépenses. Sous ce type de contrainte, les difficultés de gestion des dépenses ne sont plus des indications de fragilité propices au surendettement.

5. Lorsque les difficultés rencontrées par les ménages sont ainsi resituées dans différents contextes, il est **possible de repérer des types de gestion qui induisent des risques réels de surendettement en les distinguant des types de gestion qui peuvent induire des difficultés sans pour autant mettre en danger l'équilibre du budget du ménage.**

Ce chapitre propose donc une première approche du "risque" de surendettement.

L'analyse des modes de gestion et la recherche des caractéristiques des ménages à "haut risque" de surendettement seront progressivement affinées dans les publications suivantes.

La diversification des ressources qui composent le budget n'est pas encore prise en compte. La mesure de la vulnérabilité de certains ménages devra être mieux assurée par d'autres indicateurs.

Les résultats observés à partir des données collectées en 1990 devront être comparés aux résultats observés au cours d'autres années afin d'en tester la permanence (bien que la permanence n'aie pas valeur de preuve) ou afin d'en suivre les évolutions (bien que l'interprétation de ces mouvements ne prenne tout son sens que sur des périodes comprenant plusieurs cycles économiques de courte durée).

Précisons encore deux points:
1. **Le "risque" n'est pas le surendettement.**
2. L'observation de dossiers de ménages surendettés semble indiquer que **la distance peut être, parfois, très courte entre les premières difficultés de paiement et le surendettement le plus inextricable.**

5.1. La fragilité: un premier indice

Pour la bonne compréhension de ce qui suit, rappelons que nous ne cherchons pas à détecter les ménages surendettés: nous ne disposons d'aucune définition opérationnelle du surendettement. Nous nous situons plus en amont, et nous recherchons, dans certains modes de gestion du budget du ménage, les éléments propices à l'apparition d'une fragilité qui peut représenter un risque de surendettement.

Tous les ménages, sans exception, gèrent leur budget d'une manière ou d'une autre. Tantôt cette gestion est planifiée, tantôt elle se limite à dépenser les revenus en fonction des besoins ou des désirs du moment.

Les premiers symptômes de fragilité apparaissent dans un ménage lorsqu'il éprouve des difficultés à faire face à des dépenses qui correspondent à la satisfaction des besoins élémentaires: se nourrir, se vêtir, se chauffer, se loger, se soigner.

L'expression de ces difficultés correspond à une expérience vécue par le ménage. D'autres informations devront en nuancer le sens.

Les enquêtes successives effectuées entre **1985** et **1990** montrent que durant cette période, les ménages ont ressenti **de moins en moins de difficultés** dans la gestion de leur budget.

Tableau 13: Répartition des ménages selon le nombre de difficultés pour payer les charges

Nombre de difficultés	Fréquences (%)			
	1985	1987	1989	1990
0.	67.8%	70.3%	78.8%	79.3%
1.	8.5%	9.2%	8.0%	9.3%
2.	5.5%	4.3%	3.6%	3.9%
3.	5.3%	2.9%	2.6%	2.9%
4.	3.0%	3.0%	2.5%	1.8%
5.	4.4%	5.1%	2.2%	1.6%
6.	5.4%	5.1%	2.2%	1.2%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Probabilité: au moins 1 difficulté	32.2%	29.7%	21.2%	20.7%

Source: PSELL/CEPS

Le nombre de difficultés rencontrées par chaque ménage diminue et la probabilité qu'un ménage rencontre au moins une difficulté de paiement descend de 32,2 chances sur 100, en 1985, à 20,7 chances sur 100 en 1990 (Tableau 13).

L'évolution générale des revenus au cours de cette période pourrait expliquer cette aisance croissante (cf. Chapitre 1, Tableau 1). Ceci est vrai pour la *population dans son ensemble* mais durant la même période, *certains ménages* ont pu suivre une évolution inverse et rencontrer de plus en plus de difficultés dans la gestion de leur budget.

5.2. Modes d'endettement et fragilité

L'endettement ou certains modes d'endettement ont-ils tendance à compliquer systématiquement la gestion des dépenses du ménage?

Il faut, tout d'abord, observer le fait qu'un propriétaire tenu de rembourser un emprunt hypothécaire et un locataire sont de lointains cousins. Un loyer n'est pas un emprunt mais l'un et l'autre ont des conséquences analogues sur le budget mensuel du ménage.

Un locataire exempt de toute dette s'apparente à un propriétaire qui rembourse exclusivement un emprunt hypothécaire. Un locataire lié exclusivement par des dettes de consommation s'apparente à un propriétaire qui rembourse son logement et des dettes de consommation.

Nous distinguerons donc 6 groupes de ménages selon qu'ils sont propriétaires ou locataires, avec ou sans hypothèque, remboursant ou non des emprunts non-hypothécaires.

Tableau 14: Présence de difficultés de paiement selon le mode d'endettement

Paiement des charges	Mode d'endettement						
	Propriét. sans dette	Propriét. avec hypoth.	Propriét. et dette non-hypoth.	Locat. sans dette	Hypoth. et dette non-hypoth.	Locat. et dette non-hypoth.	Total
Pas de difficulté	88.6%	85.2%	81.8%	71.9%	70.0%	62.1%	79.3%
Difficultés	11.4%	14.8%	18.2%	28.1%	**30.0%**	**37.9%**	20.7%
Total %	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Total n	526	229	232	225	271	154	1636

Source: PSELL/CEPS

Les difficultés de gestion apparaissent surtout dans trois types de ménages:

1. Les ménages locataires de leur logement et endettés par des crédits à la consommation: 37,9% des ménages rencontrent des difficultés.

2. Les ménages qui cumulent dette hypothécaire et non-hypothécaire: 30% de ces ménages rencontrent des difficultés de paiement.

3. Les locataires sans dette: 28% éprouvent des difficultés (Tableau 14).

Viennent ensuite, les propriétaires endettés uniquement par des emprunts non-hypothécaires (18 ménages sur 100), les propriétaires sans dette (11,4%) et les propriétaires qui remboursent uniquement leur logement (14,8%) (Tableau 14). Ces ménages semblent courir moins de risques que les autres ménages.

Les ménages les plus exposés au risque de rencontrer des difficultés dans la gestion de leur budget sont donc les ménages qui **cumulent** le paiement de leur **logement** (loyer ou dette) et le remboursement de crédits à la **consommation.**

Les locataires sans dette ne sont guère mieux lotis mais l'endettement n'est pas la source de leur fragilité.

5.3. Revenus, modes d'endettement et fragilité

Tableau 15: Montant moyen du revenu mensuel net disponible selon la présence/absence de difficultés de paiement et selon le mode d'endettement

Paiement des charges	Mode d'endettement						
	Propriét. sans dette	Propriét. avec hypoth.	Propriét. et dette non-hypoth.	Locat. sans dette	Hypoth. et dette non-hypoth.	Locat. et dette non-hypoth.	Moy. échantil.
Pas de difficulté	90 871	110 452	132 753	71 853	134 902	98 730	104 739
Difficultés	59 995	77 982	100 965	51 916	102 971	73 349	77 989
Moy. par catégorie	87 837	105 651	126 978	66 253	126 021	89 104	99 196
Total n	526	229	232	225	271	154	1636

Source: PSELL/CEPS

Le tableau 15 présente une ventilation des revenus disponibles selon les catégories de ménages. Il ne s'agit pas "d'expliquer" le montant des revenus par le mode d'endettement. D'autres formes de présentation peuvent être adoptées. Celle-ci nous a paru utile: elle permet d'établir sous une forme synthétique des correspondances très significatives.

1. Les ménages qui ne rencontrent aucune difficulté bénéficient, en moyenne, de revenus plus élevés que leurs homologues présentant le même profil d'endettement mais faisant état de certaines difficultés de paiement.

2. Les ménages locataires sans dette disposent effectivement des revenus les plus faibles (66 253 Flux. par mois) surtout lorsqu'ils font état de difficultés de paiement (51 916 Flux. par mois).

3. Mais les ménages en difficulté disposent de revenus très hétérogènes.

On relèvera trois cas typiques.

a) Certains propriétaires cumulant les deux types d'emprunts font état de difficultés de paiement.

Leurs revenus s'élèvent pourtant à 102 971 Flux. en moyenne mensuelle, alors que:

- un propriétaire sans dette gère sans difficulté un budget moyen de 90 871 Flux. et

- un locataire endetté gère sans difficulté un budget moyen de 98 730 Flux. par mois (Tableau 15).

b) Certains propriétaires ne remboursent que des crédits non-hypothécaires et font état de difficultés de gestion.

Ils bénéficient en moyenne d'un revenu mensuel net de 100 965 Flux..

Ces revenus sont pourtant supérieurs à ceux des propriétaires sans dette et des locataires sans dette qui gèrent leur budget sans difficulté (resp.: 90 871 Flux. et 71 853 Flux. en moyenne par mois) (Tableau 15).

c) Certains locataires endettés font état de difficultés alors qu'ils disposent de revenus supérieurs à ceux des locataires sans dette qui gèrent leur budget sans difficulté (respectivement 73 349 Flux. par mois pour les premiers et 71 853 Flux. pour les seconds) (Tableau 15).

Ces trois cas correspondent à trois modes d'endettement:

- le **cumul des deux types d'emprunts,**
- le **cumul du paiement d'un loyer et de crédits à la consommation**
- et, **pour certains propriétaires, le remboursement de crédits non-hypothécaires.**

En dépit de leurs revenus, ces ménages rencontrent des difficultés: ces difficultés ne viennent-elles pas de l'importance de leurs dettes?

La ventilation des revenus "résiduels" moyens montre que l'importance des dettes affecte surtout les locataires tenus de payer leur loyer et de rembourser simultanément des emprunts à la consommation.

Lorsque le montant de leur loyer et de leurs dettes sont déduits de leur revenu disponible, leur revenu résiduel moyen (50 327 Flux.) est largement inférieur au revenu résiduel des autres locataires. Par exemple, les locataires endettés qui gèrent leur budget sans difficulté disposent

Tableau 16: Montant moyen du revenu "résiduel" selon la présence/absence de difficultés de paiement et selon les modes d'endettement

Paiement des charges	Mode d'endettement						
	Propriét. sans dette	Propriét. avec hypoth.	Propriét. et dette non-hypoth.	Locat. sans dette	Hypoth. et dette non-hypoth.	Locat. et dette non-hypoth.	Moy. échantil.
Pas de difficulté	90 871	91 602	111 995	62 304	100 864	73 474	90 695
Difficultés	59 995	63 087	83 216	44 074	76 357	50 327	62 488
Moy. par catégorie	87 337	87 385	106 767	57 183	93 511	64 696	84 852
Total n	526	229	232	225	271	154	1636

Source: PSELL/CEPS

encore d'un revenu résiduel de 73 474 Flux. après avoir payé leur loyer (Tableau 16).

Le cumul des coûts du logement et du remboursement des dettes pèse lourdement sur le revenu mensuel des locataires endettés qui gèrent difficilement leur budget mensuel.

Par contre, les deux autres types de ménages bénéficient encore de revenus résiduels largement supérieurs aux autres catégories de ménages qui, comme eux, font état de difficultés de gestion de leur budget.

Le poids de leurs dettes peut difficilement expliquer leurs difficultés.

Après avoir payé leurs dettes de consommation, les ménages propriétaires de leur logement qui gèrent difficilement leur budget disposent encore, en moyenne, de 83 216 Flux..

Les ménages cumulant les deux types d'emprunts, hypothécaires et non-hypothécaires, se trouvent dans une situation assez proche. Après avoir remboursé leurs dettes, ils disposent encore de 76 357 Flux. par mois. Ils rencontrent néanmoins des difficultés dans la gestion de leur budget.

Le revenu résiduel moyen des ménages en difficulté est largement inférieur: 62 488 Flux. en moyenne mensuelle (Tableau 17).

Pour comprendre l'origine et la signification des "difficultés" dont ces deux derniers groupes de ménages font état il faut prendre en compte un nouvel élément: la pratique de l'épargne.

5.4. La pratique de l'épargne

L'épargne est une contrainte que le ménage s'impose volontairement et qui limite ses dépenses.

Tableau 17: Proportions d'épargnants (au moins tous les deux mois), selon la présence/absence de difficultés et selon les modes d'endettement

Paiement des charges	Mode d'endettement					
	Propriét. sans dette	Propriét. avec hypoth.	Propriét. et dette non-hypoth.	Locat. sans dette	Hypoth. et dette non-hypoth.	Locat. et dette non-hypoth.
Pas de difficulté	57.1%	54.7%	64.7%	54.9%	59.9%	48.9%
Difficultés	34.8%	34.9%	46.2%	**26.1%**	**26.4%**	**28.3%**
Ens. des ménages	54.6%	51.8%	61.4%	46.8%	49.9%	41.1%
Total n	526	229	232	225	271	154

(*) Les proportions sont calculées séparément pour chaque catégorie de ménages: elles ne sont pas addi

La pratique de l'épargne apparaît dans toutes les catégories de ménages, quels que soient les modes d'endettement, les revenus disponibles et les revenus résiduels.

Elle est plus fréquente dans les catégories de ménages qui ne rencontrent pas de difficulté de gestion et particulièrement rare dans les catégories qui présentent la plus forte densité de ménages en difficulté (Tableau 17).

En 1990, **52% des ménages épargnent** tous les mois ou, au moins, un mois sur deux.

Par contre, cette proportion tombe à

- 26,1% des locataires sans dette qui gèrent difficilement leur budget,
- 26,4% des ménages qui cumulent un crédit hypothécaire, des dettes de consommation et des difficultés de gestion,
- 28,3% des ménages qui cumulent le paiement d'un loyer, le remboursement de dettes de consommation et des difficultés de gestion (Tableau 17).

Pour ces trois groupes, la rareté de l'épargne et les difficultés de gestion vont de paire.

Elles correspondent à la faiblesse des revenus des locataires sans dette.

Elles correspondent à la faiblesse des revenus résiduels des locataires endettés.

Mais la correspondance entre la rareté de l'épargne et les difficultés de gestion chez les propriétaires cumulant les deux types de dettes peut difficilement s'expliquer par le niveau de leurs revenus disponibles et de leurs revenus résiduels.

Ces revenus sont largement plus élevés que ceux des locataires et des ménages en difficultés pris dans leur ensemble (Tableaux 15 et 16).

Cette discordance entre la fragilité des ménages, leurs revenus et leurs comportements d'épargne n'est pas la seule que l'on puisse observer.

Les propriétaires endettés uniquement par des crédits à la consommation qui gèrent difficilement leur budget épargnent beaucoup plus souvent que les autres ménages en difficulté (46,2% contre 26,1% à 34,9% pour les autres ménages en difficulté) (Tableau 17).

On peut difficilement invoquer leurs revenus: les locataires sans dette qui gèrent leur budget sans difficulté ne disposent que de revenus largement inférieurs: ils épargnent pourtant beaucoup plus souvent (54,9% de ces ménages épargnent au moins tous les deux mois (Tableau 17).

Ces discordances entre la fragilité des ménages, leurs revenus et leurs comportements d'épargne correspondent en réalité à des modes de gestion du budget du ménage qui suivent des règles très différentes.

5.5. Six modes de gestion du budget

Au terme de cette première approche, six modes de gestion semblent se profiler.

Ils suffisent à expliquer les contrastes observés jusqu'ici et les **articulations** entre les modes d'endettement, les difficultés de gestion du budget du ménage, les revenus disponibles et les pratiques d'épargne.

Les **règles** qui commandent ces différents modes de gestion permettent de comprendre pourquoi certains ménages sont plus exposés que d'autres au **"risque"** du sur-endettement.

1. *Absence de difficultés et épargne fréquente* (79,3% de l'ensemble des ménages)

Les ménages qui gèrent leur budget sans trop de difficultés imposent très souvent des limites à leurs dépenses, **quel que soit le niveau de leurs revenus**, avant ou après remboursement des dettes. Ils se forçent à épargner très régulièrement: plus d'un ménage sur deux épargne au moins tous les deux mois (Tableau 17).

2. *Propriétaires en difficulté, sans dette ou uniquement dette hypothécaire* (5,7% de l'ensemble des ménages)

Lorsque ces ménages rencontrent des difficultés, leur propension à l'épargne s'affaiblit également: le montant de leur **revenu ou de leur revenu résiduel** suffit à expliquer ce comportement.

Toutefois, près de 35% de ces ménages parviennent encore à épargner régulièrement. Dans ce cas, les difficultés qu'ils rencontrent, peuvent aussi refléter le poids de cette mesure de sauvegarde qu'ils s'imposent volontairement.

3. *Propriétaires en difficulté, uniquement dette non-hypothécaire* (2,5% de l'ensemble des ménages)

Ces ménages rencontrent un peu plus souvent des difficultés que les précédents alors que leurs revenus sont généralement plus élevés.

Pour un bon nombre d'entre eux, les difficultés ne proviennent pas nécessairement de contraintes financières liées à leurs revenus. Elles peuvent correspondre aux **restrictions volontaires qu'ils ajoutent** aux contraintes du remboursement de leurs dettes: 46,2% de ces ménages épargnent au moins un mois sur deux (Tableau 17).

Lorsque ces ménages font état de difficultés de gestion, ils réaffirment, d'une autre manière, qu'ils limitent volontairement leurs dépenses.

4. *Locataires en difficulté, sans dette* (3,9% des ménages)

Les locataires sans dette disposent généralement des revenus les plus faibles. Chaque mois, le loyer vient encore amputer ces revenus et logiquement, l'épargne se fait plus rare (26,1% des ménages).

C'est dans ce groupe de ménages que **la faiblesse relative des revenus** pèse le plus massivement sur la gestion du budget. Certains ménages parviennent malgré tout à épargner très régulièrement.

Le risque de surendettement ne peut provenir, ici, que de retards cumulés dans le paiement des factures ou du loyer en raison de la précarité des revenus.

5. *Propriétaires en difficulté, cumul des dettes* (5,0% des ménages)

L'épargne n'est pas plus fréquente parmi les ménages qui cumulent les deux types de dettes et font état de difficultés que parmi les locataires sans dette qui rencontrent également des difficultés dans la gestion de leur budget: 26,4% des premiers et 26,1% des locataires sans dette épargnent au moins tous les deux mois (Tableau 17).

Leurs revenus sont beaucoup plus élevés mais leur taux d'endettement moyen est l'un des deux plus élevés parmi les ménages en difficulté: une fois les dettes remboursées, il ne leur reste plus que 72,9% de leur revenu initial.

Les difficultés que ces ménages rencontrent dans la gestion de leur budget semblent bien liées à **l'absence de restrictions des dépenses.** C'est précisément ce qui les distinguent des propriétaires sous hypothèque qui font état de difficultés de gestion: l'accumulation des dettes est rarement assortie de mesures de sauvegarde; l'épargne est rare.

Ce mode de gestion peut prédisposer les ménages qui n'épargnent pas au **risque** du surendettement, surtout lorsqu'un accident survient (perte d'un revenu, chômage, décès).

6. *Locataires en difficulté, endettés* (3,6% des ménages)

Ce mode de gestion présente la particularité de réunir l'ensemble des contraintes qui pèsent sur les autres ménages.

D'une part, ces ménages présentent des traits communs avec les locataires sans dette en difficulté: ils sont confrontés à des **revenus relativement faibles amputés par le loyer mensuel.**

D'autre part, ils ressemblent aux propriétaires qui cumulent les dettes: ils **cumulent le poids du coût de leur logement et la contrainte du remboursement des emprunts.** Lorsque ces charges sont déduites de leur revenu, il ne leur reste que 66,8% de leur revenu initial, le taux le plus faible que l'on puisse observer dans toutes les catégories de ménages.

La rareté de l'épargne coïncide avec le poids de la dette qu'ils ajoutent aux contraintes d'un revenu limité et d'un loyer mensuel. L'épargne régulière n'est le fait que de 28,3% de ces ménages (Tableau 18).

Les difficultés de gestion du budget correspondent **aux effets cumulés de ces éléments:** revenus relativement faibles, poids du loyer, contraintes de remboursement des dettes.

La rareté des mesures de restriction des dépenses fait probablement de ces ménages les plus sûrs candidats au surendettement.

On peut ainsi estimer que trois modes de gestion placent les ménages dans des situations particulièrement fragiles:

* la précarité des revenus qui constitue une menace de sur-endettement "involontaire" (locataires sans dette)
* des revenus relativement faibles assortis d'une épargne rare et de dettes de consommation (locataires endettés)
* l'accumulation des dettes hypothécaires et non-hypothécaires et la rareté de l'épargne, quel que soit le niveau des revenus du ménage.

5.6. Quatre niveaux de risque

Les critères retenus pour décrire les modes de gestion des revenus des ménages permettent de définir (provisoirement) quatre niveaux de risque de sur-endettement.

Le premier niveau, le plus général, correspond à l'ensemble des ménages qui éprouvent des difficultés dans la gestion de leur budget.

A ce niveau, le risque est encore très diffus. Il correspond à des situations très diversifiées: ménages endettés et ménages sans dette, épargnants et non-épargnants, revenus précaires et revenus plus aisés s'y côtoient.

Le second niveau ne retient du premier groupe que les ménages qui n'épargnent pas régulièrement: ils correspondent à un risque plus élevé.

Il écarte donc tous les ménages dont les difficultés peuvent provenir des restrictions qu'ils s'imposent et les ménages qui prennent des dispositions de sauvegarde: pour ces ménages, le risque est plus faible.

Ce groupe contient encore des ménages dont les revenus sont précaires mais qui ne sont pas endettés: le surendettement involontaire est toujours possible.

Au troisième niveau, ce risque est écarté: les propriétaires et les locataires sans dette ne sont plus retenus.

Seul le risque de sur-endettement lié à un contrat d'endettement préalable est encore pris en compte.

Au quatrième niveau, le risque se fait encore plus précis: les propriétaires qui remboursent uniquement une dette hypothécaire ou uniquement des dettes de consommation ne sont plus pris en compte.

Les ménages qui cumulent les deux types de crédits ou un loyer et des crédits à la consommation ne sont eux-mêmes pris en compte que sous une condition supplémentaire: leurs difficultés ne peuvent s'expliquer par aucune mesure de restriction volontaire de leurs dépenses bien que leurs revenus soient très variables.

Ce quatrième niveau extrait donc un sous-groupe de ménages dont le mode de gestion nous était apparu comme présentant le plus haut risque de surendettement.

On peut d'ores et déjà faire trois constats.

Tableau 18: Taux d'endettement des ménages selon le niveau de risque de surendettement		
Niveaux de risque de surendettement	Nombre de ménages concernés	Taux d'endettement
1. Ensemble des ménages en difficulté	*339*	13.9%
2. dont: ménages qui n'épargnent pas	*232*	14.7%
3. dont : ménages endettés	*146*	23.4%
4. dont: cumul dette hypothécaire ou loyer et dettes de consommation	*102*	24.9%

Source: PSELL/CEPS

*** Le taux d'endettement s'élève à mesure que le niveau de "risque" se précise** (Tableau 18). Cette liaison confère une certaine validité à la mesure adoptée pour définir les niveaux de risque.

*** Le taux d'endettement moyen reste inférieur à 30% quelque soit le niveau de risque envisagé** (Tableau 18). Autrement dit: il n'est pas nécessaire qu'un ménage dépasse le taux d'endettement de 30% de ses revenus pour se trouver dans une zone de haut risque.

*** La proportion des ménages dépassant ce seuil de 30% augmente en fonction des niveaux de risque, mais elle reste minoritaire quel que soit le niveau de risque envisagé** (Tableau 19).

Tableau 19: Proportion des ménages endettés pour plus de de 30% de leurs revenus selon le niveau de risque		
Niveaux de risque de surendettement	Nombre de ménages concernés	dont: dettes > 30% du R.D.
1. Ensemble des ménages en difficulté	*339*	12.2%
2. dont: ménages qui n'épargnent pas	*232*	14.7%
3. dont : ménages endettés	*146*	23.3%
4. dont: cumul dette hypothécaire ou loyer et dettes de consommation	*102*	25.9%

Source: PSELL/CEPS

Le quatrième niveau de risque concerne 6,2% des ménages. Les propriétés de l'échantillon permettent d'estimer que 7100 à 10500 ménages luxembourgeois présentent, en 1990, le profil des ménages à très haut risque de surendettement.

Ceci ne signifie pas qu'ils sont effectivement surendettés ou qu'ils font l'objet d'une mesure particulière.

Par prudence, on s'en tiendra à une estimation moyenne de **8800** ménages car la mesure du risque doit encore être affinée.

CONCLUSION

1. Entre 1989 et 1990, les ménages luxembourgeois continuent à s'endetter.

Depuis 1985, le taux d'endettement des ménages ne cesse d'augmenter: il passe progressivement de 9,0% à 11,1% de leur revenu mensuel net disponible. Ce phénomène correspond à une croissance ininterrompue de la proportion de ménages endettés (41,3% des ménages en 1985, 54,1% en 1990 (soit un taux de croissance de 30,9%).

2. La proportion de ménages endettés par des crédits hypothécaires ne cesse d'augmenter. Cette expansion est particulièrement remarquable, au cours de ces dernières années, **dans les classes d'âges de 50 ans et plus:** les ménages de 50 à 60 ans sont beaucoup plus souvent endettés que leurs aînés lorsqu'ils avaient le même âge. Cet écart provient du fait que l'accession à la propriété par le biais d'un emprunt hypothécaire a pris une ampleur croissante parmi les jeunes ménages au cours des deux dernières décennies.

3. La propension des ménages à s'endetter pour des **biens de consommation** dépend essentiellement du nombre de personnes qui ont un emploi dans le ménage. Entre 1985 et 1990, l'expansion de cette pratique, est particulièrement remarquable dans **les ménages où plus aucune personne ne travaille** et dans les ménages où **une seule personne travaille.**

4. La proportion des ménages cumulant les dettes hypothécaires et non-hypothécaires a doublé en 5 ans (8,0% en 1985 et 16,6% en 1990).

5. L'évolution des taux d'endettement dépend de la structure de la dette des ménages. On voit ainsi, en 1990, repartir à la hausse la proportion de ménages endettés pour plus de 30% de leur revenu mensuel net disponible, lorsque ces ménages remboursent un emprunt hypothécaire et lorsqu'ils cumulent dette hypothécaire et dettes de consommation. Par contre, les ménages endettés uniquement par des crédits à la consommation sont de moins en moins nombreux à s'endetter lourdement.

6. Le cumul du paiement du logement (dette hypothécaire ou loyer) et de dettes de consommation, **joint à l'absence d'épargne régulière,** place les ménages dans une zone à **haut risque** de surendettement, **quel que soit par ailleurs le montant de leurs revenus.**